

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Réalisez votre

PROJET PROFESSIONNEL

**en formation
pour adultes**



La Région Centre-Val de Loire
un partenaire de l'information
et de l'orientation





DRAAF Centre-Val de Loire

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt*

Cité administrative Coligny
131, rue du Faubourg-Bannier
45042 Orléans Cedex

La formation professionnelle pour les adultes dans l'Enseignement Agricole est centrée sur la promotion sociale et contribue à la « formation tout au long de la vie ».

L'offre de formation permet, dès l'âge de 18 ans, quelle que soit votre situation, de construire et de concrétiser un parcours de formation pour obtenir une qualification professionnelle nécessaire à la réalisation de votre projet personnel.

Construire un parcours de formation pour concrétiser votre projet...

Une démarche individuelle en plusieurs étapes

- ▶ **DÉFINIR VOTRE PROJET PROFESSIONNEL** en utilisant toute l'information pour guider votre réflexion et faire votre choix,
- ▶ **CIBLER LE SECTEUR** de formation professionnelle correspondant à votre projet,
- ▶ **CHOISIR LA FORMATION** adaptée à votre situation : formation qualifiante, formation courte spécialisée, lieu, durée, en centre de formation ou à distance, modalités de financement...

Quelle que soit votre situation personnelle :

- salarié agricole,
- chef d'exploitation agricole,
- chef d'entreprise,
- demandeur d'emploi,

vous pouvez bénéficier de dispositifs spécifiques pour concrétiser votre projet de formation professionnelle.

Se former, se spécialiser, se perfectionner

Suivre une formation diplômante ou qualifiante

La formation professionnelle permet d'apprendre un métier, d'élever son niveau de qualification, de se spécialiser, de se perfectionner, ou de se réorienter professionnellement. La durée des formations est variable selon les qualifications préparées.

FORMATION DE NIVEAU V

Le **Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole (CAPa)** permet d'accéder aux emplois d'ouvrier qualifié des entreprises agricoles et para-agricoles.

Le **Brevet Professionnel Agricole (BPA)** atteste d'une qualification professionnelle pour l'exercice d'une activité d'employé qualifié dans le domaine agricole et para-agricole.

Le **Certificat de Spécialisation (CS)** permet de compléter une formation sur une thématique spécifique.

Le **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)** est une reconnaissance professionnelle définie et mise en œuvre par les branches professionnelles.

La **Spécialisation d'Initiative Locale (SIL)** prépare à des profils précis d'activité ou d'emplois locaux.

FORMATION DE NIVEAU IV

Le **Baccalauréat Professionnel (Bac Pro)** vise à former des employés hautement qualifiés et des responsables d'exploitation agricole.

Le **Brevet Professionnel (BP)** permet d'exercer une activité professionnelle d'employé ou de responsable dans les domaines agricoles et para-agricoles.

FORMATION DE NIVEAU III

Le **Brevet de Technicien Supérieur Agricole (B TSA)** permet d'exercer des fonctions de responsabilité et d'encadrement dans les secteurs agricoles et para-agricoles.

Toutes les qualifications sont inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et reconnues dans les conventions collectives.

Certains diplômes sont délivrés par **unités capitalisables (UC)**. Ces UC peuvent être obtenues séparément les unes des autres, au rythme que vous souhaitez. Le candidat dispose d'un délai de 5 ans pour valider son diplôme.

Suivre une formation courte spécialisée

L'objectif est de développer des compétences, d'acquérir de nouvelles méthodes et techniques pour l'exercice du métier, d'obtenir les habilitations en conformité avec la réglementation.

La VAE

Engager une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience

La **validation des acquis de l'expérience** permet de faire reconnaître des **compétences acquises** dans le cadre d'une **activité professionnelle ou bénévole**.

La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne engagée dans une activité (salariée, non-salariée ou bénévole) **d'accéder aux diplômes, titres professionnels et certificats de qualification professionnelle** inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) relevant du Ministère en charge de l'Agriculture.

La VAE est ouverte à **toute personne** ayant au moins **3 ans d'expérience** en rapport direct avec le diplôme ou du titre préparé, **sans condition d'âge**, de statut ou de niveau de qualification.

Pour faire valider son expérience, le candidat doit expliquer les connaissances, aptitudes et compétences acquises, en relation avec le diplôme souhaité.

Pour cela, il doit préparer **un dossier de validation** qui comprend les attestations des formations suivies, les diplômes obtenus et les documents rendant compte de l'expérience acquise dans différentes activités.

Un **accompagnement** est proposé à chacun tout au long du parcours de VAE pour réaliser ce dossier. Cet accompagnement concerne la description des activités et des connaissances, des aptitudes et des compétences.

Les acquis de l'expérience sont ensuite étudiés par un jury.



Pour chaque situation personnelle et projet de formation professionnelle, n'hésitez pas à contacter les centres de formation pour finaliser le dispositif de formation, les financements et la rémunération qui peuvent être mobilisés.

	Vous pouvez	Organismes financeurs	Informations complémentaires
Vous êtes demandeur d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> Faire un bilan de compétences valider une VAE Suivre une formation spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> Pôle Emploi, Conseil Régional Conseil Départemental 	<ul style="list-style-type: none"> Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi Organismes de formation
Vous êtes salarié	<ul style="list-style-type: none"> Faire un bilan de compétences Valider une VAE Suivre une formation spécifique Suivre une formation du plan de formation de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Le financement est assuré par l'entreprise ou par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) Organismes de formation
Vous êtes salarié agricole	<ul style="list-style-type: none"> Activer le CPF Activer le CIF 	<ul style="list-style-type: none"> Le financement est assuré par l'entreprise ou par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) - FAFSEA 	<ul style="list-style-type: none"> Entreprise Fonds pour la formation des salariés d'Exploitation Agricole (FAFSEA) Organismes de formation
Vous êtes exploitant agricole	<ul style="list-style-type: none"> Faire un bilan de compétences Valider une VAE 	<ul style="list-style-type: none"> Le financement est assuré par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) - VIVEA 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds pour la Formation des entrepreneurs du vivant (VIVEA) Organismes de formation
Vous êtes entrepreneur	<ul style="list-style-type: none"> Suivre une formation spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> Le financement est assuré par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) 	<ul style="list-style-type: none"> Organismes de formation

Quelques infos sur les organismes de financement de la formation

- VIVEA - EXPLOITANTS AGRICOLES

VIVEA est un fonds d'assurance formation créé en 2001 entre les syndicats agricoles (Confédération paysanne, Coordination rurale, FNSEA et Jeunes Agriculteurs) et des organisations agricoles (chambres d'agriculture et CNMCCA). Outre le financement de la formation des exploitants agricoles, les domaines d'action de VIVEA portent sur l'orientation de la politique de formation professionnelle continue, mais aussi son développement et sa promotion.

www.vivea.fr

- FAFSEA - SALARIÉS AGRICOLES

Organisme collecteur des cotisations pour la formation continue des salariés agricoles et des CUMA. Les formations éligibles sont sélectionnées par appel d'offres. Un moteur de recherche donne, par thème, les formations financées.

www.fafsea.com

- OPCALIM - COOPÉRATIVES AGRICOLES

OPCALIM rassemble toutes les entreprises des branches de l'industrie alimentaire, de la coopération agricole et de l'alimentation en détail, pour répondre à leurs enjeux emploi-formation.

www.opcalim.org

- AGEFOS - PME

Fonds destiné à financer la formation pour les salariés des petites et moyennes entreprises (négoce et industries).

www.agefos-pme.com

Faire le point sur son parcours par un bilan de compétences

Le bilan de compétences permet de **faire un point sur les compétences professionnelles, aptitudes et motivations** et de définir un projet professionnel et/ou un projet de formation.

Il est réalisé par un organisme indépendant.

Utiliser le droit au le Congé Individuel de Formation (CIF)

Le CIF permet à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, **une formation en vue de changer d'activité, de profession ou d'acquérir un niveau supérieur de qualification.**

Ce droit, ouvert à l'ensemble des salariés sous conditions d'expérience, permet de bénéficier d'une formation qui ne s'inscrit pas dans le plan de formation de l'entreprise et peut être sans lien avec l'activité professionnelle actuelle.

Compte Personnel de Formation (CPF)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le **Compte Personnel de Formation (CPF)** remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Le CPF est une nouvelle modalité d'accès à la formation qui a pour ambition de **sécuriser les parcours professionnel en donnant à chacun les moyens d'évoluer en accédant à une qualification.**

C'est un droit individuel "d'évolution professionnelle" attaché à toute personne engagée dans la vie active. Il suit le salarié tout au long de sa vie professionnelle même si la personne est demandeur d'emploi et jusqu'à la retraite, indépendamment du statut et de l'employeur.

Tout salarié à temps plein - acquiert 24 heures/an pendant les 5 premières années jusqu'à l'acquisition de 120 heures, puis 12 heures par an pendant les 2 années suivantes jusqu'à un maximum de 150 heures sur 7 ans.

Pour consulter son CPF (nombre d'heures acquises, formations envisageables) :

www.moncompteformation.gouv.fr

Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) est un **outil de conseil et d'accompagnement** introduit par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle en vue de favoriser l'évolution et la sécurisation du parcours professionnel.

Le CEP est un **service gratuit et personnalisé** permettant au bénéficiaire - quelque soit son statut (salarié ou demandeur d'emploi) de **se renseigner sur les évolutions professionnelles**, d'accéder à une information personnalisée sur les métiers, les formations et les dispositifs, d'élaborer une stratégie d'évolution, de définir un projet professionnel ou de construire un plan d'actions personnalisé pour réaliser ce projet.

Le CEP se décompose en 3 étapes indépendantes selon le projet du bénéficiaire et son degré d'autonomie pour réaliser les démarches.

- **l'accueil individualisé** "1^{re} porte" pour appréhender l'environnement professionnel et informer des différents dispositifs existants.
- **le conseil personnalisé** - un référent est attribué à chaque bénéficiaire afin de l'accompagner. Ensemble, ils formalisent le projet d'évolution professionnelle et déterminent une stratégie.
- **l'accompagnement personnalisé à la mise en œuvre du projet** : le projet se concrétise par un plan d'actions et un appui à la levée des financements.

Pour assurer le CEP, la loi du 5 mars 2014 a désigné 5 opérateurs nationaux : l'APEC, Cap Emploi, les Missions Locales, Pôle Emploi et les OPACIF. Les Régions peuvent habilitier d'autres opérateurs.



Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale confère à **"toute personne, un droit à être informé, conseillé et accompagné en matière d'orientation professionnelle"**.

Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) **tout au long de la vie** garantit à tous une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés, les niveaux de rémunération. Il offre accès à des services de conseil.

Le SRPO concerne tous les publics sans discrimination d'âge ou de situation professionnelle : scolaires, étudiants, apprentis, salariés, actifs non-salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles.

Les acteurs s'engagent à :

- accueillir toute personne ;
- fournir une information individualisée en mettant à disposition une documentation adaptée et personnalisée sur les filières, les métiers, la formation, l'emploi ;
- Orienter vers le partenaire susceptible d'aider et d'accompagner l'usager dans la réalisation de son parcours.

Concrètement, un ensemble de structures participe au Service Public Régional de l'Orientation : Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, Association pour l'emploi des cadres (APEC-APECITA), Centres d'information et d'orientation (CIO), Information jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ), Services d'information et d'orientation des universités (SUIO), Centres d'aide à la décision des Chambres de Métiers (CAD-CMA), Points A des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), organismes paritaires agréés au titre du Congrès Individuel de Formation (OPACIF)...

Pour en savoir plus

www.etoile.regioncentre.fr

**Des formations professionnelles diplômantes, qualifiantes
ou spécialisées dans des secteurs d'activités variés**

ENVIRONNEMENT - PAYSAGE - FORÊT

FORMATIONS DIPLOMANTES

CAP agricole - Jardinier - Paysagiste

- CFPPA 28 - Chartres
- CFAAD du Loiret
- MFR de l'Orléanais

BPA Travaux des Aménagements Paysagers

- CFPPA 18 - Bourges
- CFPPA 37 - Tours-Fondettes

BP Aménagements Paysagers

- CFPPA 18 - Bourges
- CFPPA 28 - Chartres
- Ecole d'Horticulture - Orléans

BAC PRO Aménagements Paysagers

- CFPPA 37 - Tours-Fondettes

BPA Travaux Forestiers

Conduite de machines forestières

- CFPPA 45 - Montargis

BPA Travaux Forestiers

- travaux de bucheronnage
- travaux de sylviculture
- MFR du Lochois

BP Responsable de Chantiers Forestiers

- MFR du Lochois

FORMATIONS QUALIFIANTES

CS Taille et soins des arbres

- CFPPA 37 - Tours-Fondettes

AUTRES TYPES DE FORMATION

TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier du Paysage

- CFPPA 28 - Chartres

SIL Petits travaux de jardinage et de bricolage à domicile

- CFPPA 28 - Chartres

SIL Création et entretien des jardins de demain

- CFPPA 36 - Châteauroux

SIL Conduite d'abatteuses forestières

- CFPPA 45 - Montargis

STAGES COURTS

STAGES DE PROFESSIONNALISATION

- Embellissement
- Biodiversité dans la ville
- Initiation à l'élagage
- Perfectionnement élagage
- Sauvetage aérien
- CFPPA 37 - Tours-Fondettes

FORMATIONS DIPLOMANTES

LICENCE PRO Gestion des entreprises agricoles et gestion des risques

- *CFPPA 18 - Bourges*

BTSA Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole

- *CFPPA 18 - Bourges*
- *CFPPA 28 - Chartres*

BP Responsable d'Exploitation Agricole

- *CFPPA 18 - Bourges*
- *CFPPA 28 - Chartres*
- *CFPPA 36 - Châteauroux*
- *CFPPA 37 - Tours-Fondettes*
- *MFR de l'Orléanais*

BP Responsable d'Exploitation Agricole Agriculture Biologique

- *CFPPA 41 - site de Vendôme*

BAC PRO Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole - Elevage et Cultures

- *MFR de Beaumont-les-Autels*

CAP agricole Maréchal-Ferrant

- *LEAP St-Cyran du Jambot*

FORMATIONS QUALIFIANTES

CQP Salarié agricole qualifié en Polyculture

- *CFPPA 28 - Chartres*
- *CFPPA 36 - Châteauroux*
- *LEAP Nermont*

CS Elevage caprin et commercialisation des produits

- *CFPPA 36 - Châteauroux - Le Blanc*

CS Conduite de la production viticole en agriculture biologique, transformation et commercialisation

- *LPA Amboise*

CS Utilisateur de chevaux attelés

- *LPA Amboise*

CS Education et travail des jeunes équidés

- *LEAP St-Cyran du Jambot*

PRODUCTIONS AGRICOLES

AUTRES TYPES DE FORMATION

STAGES COURTS PROFESSIONNALISATION

- Entretien d'un tracteur enjambeur
- Entretien des sols viticoles
- Conduite de tracteur
 - *LPA Amboise*
- Conduire la conversion d'une exploitation vers l'agriculture biologique en grandes cultures
- Mise en place et conduite d'un atelier animal dans le cadre de la diversification
- Entretien et soin du cheval
- Animation et développement d'une structure équestre
 - *CFPPA 18 - Bourges*
- Techniques culturales simplifiées, semis direct et conservation des sols (agro-écologie)
- Autonomie en maraîchage biologique - traction animale
 - *CFPPA 37 - Tours-Fondettes*
- Diversification des activités agricoles
 - *CFPPA 36 - Châteauroux*
 - *CFPPA 37 - Tours-Fondettes*
- Maraîchage biologique
 - *CFPPA 18 - Bourges*
 - *CFPPA 36 - Châteauroux*
 - *CFPPA 37 - Tours-Fondettes*
 - *MFR de l'Orléanais*
- Autonomie énergétique sur les exploitations agricoles
- Entretien courant et maintenance des équipements agricoles
- Transformation et commercialisation des produits fermiers caprins
- Conduite d'un atelier d'engraissement de bovins
 - *CFPPA 36 - Châteauroux*
- Réduction des intrants
 - *CFPPA 28 - Chrtres*

CERTIFICAT INDIVIDUEL “CERTIPHYTO” POUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques en exploitation agricole

CFPPA 18 - Bourges
CFPPA 28 - Chartres
CFPPA 36 - Châteauroux
CFPPA 37 - Tours-Fondettes
CFPPA 41 - Vendôme
CFPPA 45 - Montargis
MFR Saint Firmin des Près
LEAP de Nermont

Mise en Vente - Vente des produits phytopharmaceutiques

CFPPA 18 - Bourges
CFPPA 28 - Chartres
CFPPA 36 - Châteauroux
CFPPA 37 - Tours-Fondettes
CFPPA 41 - Vendôme
CFPPA 45 - Montargis
LEAP de Bengy sur Craon
MFR Saint Firmin des Près
MFR Val de l'Indre

Utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques en travaux et service

CFPPA 18 - Bourges
CFPPA 28 - Chartres
CFPPA 36 - Châteauroux
CFPPA 37 - Tours-Fondettes
CFPPA 41 - Vendôme
CFPPA 45 - Montargis
LEAP de Bengy sur Craon
MFR Saint Firmin des Près
MFR Val de l'Indre

Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

CFPPA 18 - Bourges
CFPPA 28 - Chartres
CFPPA 36 - Châteauroux
CFPPA 37 - Tours-Fondettes
LEAP de Bengy sur Craon
MFR Val de l'Indre

Utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques en collectivité territoriale

CFPPA 18 - Bourges
CFPPA 28 - Chartres
CFPPA 36 - Châteauroux
CFPPA 37 - Tours-Fondettes
CFPPA 41 - Vendôme
CFPPA 45 - Montargis
LEAP Nermont
MFR Saint-Firmin des Près
MFR Val de l'Indre

Mis en place en 2008 par le Ministère en charge de l'agriculture suite au Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto vise à réduire l'usage des produits phytosanitaires en zones agricoles et non agricoles pour limiter leur impact sur l'environnement et la santé humaine.

Un dispositif de formation et d'évaluation des connaissances a été mis en place pour l'ensemble des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques.

Le décret du 18 octobre 2011 fixe les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Le certificat individuel professionnel atteste de l'acquisition par leur titulaire de connaissances appropriées pour exercer les activités d'encadrement, de mise en vente, d'utilisation à titre professionnel, ou de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Il deviendra obligatoire pour l'acte d'achat de produits phytopharmaceutiques professionnels fin novembre 2015.

Il existe 9 certificats individuels :

Pour l'utilisation à titre professionnel

- décideur en exploitation agricole
- opérateur en exploitation agricole
- décideur en travaux et services
- opérateur en travaux et services
- applicateur en collectivités territoriales
- applicateur opérationnel en collectivités territoriales

Pour l'activité professionnelle de mise en vente et de vente

- distribution produits professionnels
- produits grand public

Pour l'activité professionnelle de conseil

- conseil à l'utilisation des produits

Les certificats individuels sont obtenus soit à l'issue d'une formation adaptée aux activités professionnelles, d'un test de connaissances, ou d'un diplôme ou titre de moins de 5 ans.

Les formations sont réalisées par un organisme de formation habilité par le ministère de l'agriculture.

COMMERCIALISATION - VENTE

Formations diplômantes et qualifiantes	Autres types de formation
<p>BP Fleuriste</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole d'Horticulture - Orléans 	
<p>B TSA Technico-Commercial</p> <ul style="list-style-type: none"> • MFR Tours-Val de Loire 	
<p>CS Élevage caprin et commercialisation des produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • CFPPA 36 - Châteauroux - Le Blanc 	
<p>CS Commercialisation des vins</p> <ul style="list-style-type: none"> • LPA Amboise 	

HORTICULTURE - MARAÎCHAGE

Formations diplômantes et qualifiantes	Autres types de formation
<p>BP Responsable d'Ateliers de Productions Horticoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecole d'Horticulture - Orléans 	<p>STAGES COURTS PROFESSIONNALISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Maraîchage biologique <ul style="list-style-type: none"> • CFPPA 18 - Bourges • CFPPA 36 - Châteauroux • CFPPA 37 - Tours-Fondettes

VITICULTURE

Formations diplômantes et qualifiantes	Autres types de formation
<p>BAC PRO Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole Option Vigne et vin</p> <ul style="list-style-type: none"> • LPA Amboise 	<p>STAGES COURTS PROFESSIONNALISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Taille de vigne ■ Conduite de tracteur ■ Entretien d'un tracteur enjambeur ■ Entretien des sols viticoles ■ Travaux en verts dans les vignes (palissage, ébourgeonnage, épamprage, effeuillage, accolage) <ul style="list-style-type: none"> • LPA Amboise
<p>BPA Travaux de la Vigne et du Vin</p> <ul style="list-style-type: none"> • LPA Amboise 	
<p>CS Commercialisation des vins</p> <ul style="list-style-type: none"> • LPA Amboise 	
<p>CS Viticulture Biologique</p> <ul style="list-style-type: none"> • LPA Amboise 	

ANIMALERIE - SOIN AUX ANIMAUX

Formations diplômantes et qualifiantes	Autres types de formation
	CQP Soigneur Animalier en parc zoologique • <i>CFPPA 41 - site de Vendôme</i>

SERVICES AUX PERSONNES

Formations diplômantes et qualifiantes	Autres types de formation
CAP agricole Services aux personnes et Vente en Espace Rural • <i>MFR Aubigny-sur-Nère</i> TITRE PROFESSIONNEL Agent de Restauration • <i>CFPPA 28 - Chartres</i>	SIL Petits travaux de jardinage et de bricolage à domicile • <i>CFPPA 28 - Chartres</i>

AGRO-ALIMENTAIRE

Formations diplômantes et qualifiantes	Autres types de formation
BTSA Sciences et Technologies des Aliments • <i>CFPPA 28 - Chartres</i>	

LABORATOIRE - RECHERCHE/DÉVELOPPEMENT

Formations diplômantes et qualifiantes	Autres types de formation
BP Technicien Recherche Développement • <i>CFPPA 41 - site de Vendôme</i> BTSA Analyses Agricoles, Biologiques et bioTechnologiques - ANABIOTEC • <i>CFPPA 41 - site de Vendôme</i>	

DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DIVERS

Visas Libres Savoirs : Bureautique, Internet et Culture Numérique, Eco-citoyen, Langues vivantes, Trois en un, FOAD

Découverte des métiers de l'agriculture, de l'horticulture et de l'environnement
 Professionnalisation aux métiers de l'agriculture, de l'horticulture et de l'environnement

COORDONNÉES DES CENTRES DE FORMATION POUR ADULTES

CFPPA 18

Le sollier - 18570 LE SUBDRAY

☎ 02.48.70.55.15

cfppa18@yahoo.fr

www.bourges.educagri.fr

www.cfppa.fr

CFPPA 28

La Saussaye - 28630 SOURS

☎ 02.37.33.72.30

cfppa.chartres@educagri.fr

www.legta.chartres.educagri.fr

CFPPA 36

Touvent - CS 70529 - 360018 CHÂTEAUROUX Cedex

☎ 02.54.53.11.20

cfppa.chateauroux@educagri.fr

www.epl.chateauroux.educagri.fr

FORMATION CONTINUE - LPA AMBOISE

46, avenue Emile Gounin - BP 239

37402 AMBOISE CEDEX

☎ 02.47.23.35.61 ou 02.47.23.35.68

formation-pro-continue.amboise@educagri.fr

www.epl-amboisechambray.fr

CFPPA 37

La Plaine - 37230 FONDETTES

☎ 02.47.42.02.47

cfppa.tours@educagri.fr

www.tours-fondettes.educagri.fr

CFPPA 41

Areines - B.P. 106 - 41106 VENDÔME

☎ 02.54.77.69.37

cfppa.vendome@educagri.fr

www.cfppa41.fr

CFPPA 45

Le Chesnoy - Amilly - 45200 MONTARGIS

☎ 02.38.89.53.00

cfppa.montargis@educagri.fr

www.lechesnoy.fr

MFR DE L'ORLEANAIS

50, avenue du Président Kennedy

45072 ORLÉANS LA SOURCE Cedex 02

☎ 02.38.76.02.51

mfr.orleanais@mfr.asso.fr

http://www.mfr-orleanais.fr

MFR TOURS - VAL DE LOIRE

Rue du Télégraphe - 37100 TOURS

☎ 02.47.54.24.21

mfr.tours@mfr.asso.fr

http://www.mfr-tours.fr/

ECOLE D'HORTICULTURE D'ORLÉANS

66, rue de La Mouillère - 45072 ORLEANS CEDEX 02

☎ 02.38.22.60.80

contact@lamouillere.fr

http://www.lamouillere.fr/

MFR DU LOCHOIS

49, rue Lhéritier de Chézelle - 37600 LOCHES

☎ 02.47.91.54.15

mfr.loches@mfr.asso.fr

http://www.mfrlochois.fr

MFR DE BEAUMONT-LES-AUTELS

7, rue du Général de Gaulle - 28480 BEAUMONT LES AUTELS

☎ 02.37.29.40.48

mfr.beaumont@mfr.asso.fr

www.mfr28.fr

LEAP DE NERMONT

2, rue de Nermont - B.P. 64 - 28202 CHATEAUDUN CEDEX

☎ 02.37.44.60.60

chateaudun@cneap.fr

www.nermont.fr/

MFR D'AUBIGNY-SUR-NÈRE

1, rue Pierre Râteau - 18700 AUBIGNY-SUR-NÈRE

☎ 02 48 58 00 13

mfr.aubigny@mfr.asso.fr

http://www.mfr-aubigny.fr/

LEAP ST CYRAN DU JAMBOT

1, route de Châtillon - 36700 SAINT CYRAN DU JAMBOT

☎ 02.54.02.22.50

st-cyran-du-jambot@cneap.fr

http://www.lapstcyran.org

DRAAF Centre-Val de Loire

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt*

Service Régional de la Formation et du Développement

Cité administrative Coligny
131, Rue du Faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 2

☎ 02.38.77.40.30

srfd.centre@educagri.fr

<http://draaf.centre.agriculture.gouv.fr>



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



<http://agriculture.gouv.fr/enseignementagricole>

